Département des Bouches-du-Rhône

MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

COMPTE RENDU

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues du mercredi 12 novembre 2025 à 14h00 en mairie

Présidente de Séance :
Laurie PONS

Secrétaire de séance :
Sylvie GREGOIRE

Ouverture de la séance à 14H09

Ordre du jour

Election du Président de séance.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

Délibération n°18/2025 : Approbation de la convention de partenariat avec le département des Bouches-du-Rhône pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental – Autorisation à donner à Madame le Maire pour sa signature

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2025

Pas de question ni observation

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération n° 16/2025 : Aide alimentaire

Versement d'une aide alimentaire exceptionnelle par l'attribution de bons alimentaires d'une valeur de 300 euros (hors alcool et nourriture pour animaux) à utiliser au magasin Utile de Vallabrègues et 100 euros à utiliser à la boucherie Cuadrado de Vallabrègues : soit au total une aide forfaitaire de 400 € attribuée à un administré en difficulté financière à partir du mois de novembre 2025 jusqu'à l'obtention du RSA dans la limite de 3 mois. Cette aide sera versée au minimum pour un mois.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération n°17/2025 : Convention SAFER

Renouvellement de la convention SAFER à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.
Nomination d'une référente : Mme LAFFORGUE Sophie.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

4) Délibération n°18/2025 : Approbation de la convention de partenariat avec le département des Bouches-du-Rhône pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental – Autorisation à donner à Madame le Maire pour sa signature

Dans les points divers du conseil municipal du 9 avril 2025, il a été évoqué la possibilité de mettre en place une convention avec le Département pour aider au financement des destructions de nids de Frelon sur la commune et la désignation de 2 référents : Jean-Marie LAFFORGUE et Thibault KERHOAS.
Dans le cadre de ce conseil municipal, il est proposé de voter la convention et de désigner un référent supplémentaire : Xavier de CAMARET.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

<u>Points divers :</u>

- Réception d'un avant-projet d'une division parcellaire en 4 lots faisant l'objet d'une OAP sur la commune ;

- Point sur le courrier du Sénateur Jérémy BACCHI relatif à la proposition de loi adoptée le 22 octobre 2025 au statut de l'élu local :

- Mise en concurrence des différents prestataires de services : espaces verts, nettoyage et multiservice.
  Nécessité de remettre en concurrence ces 3 prestations au 1er février 2026.

- Point sur le Fonds de concours ACCM et les travaux projetés.

- Un projet de construction de maison avec garage de stationnement sur la commune ne respecte pas le permis de construire délivré. En effet, le garage prévu pour le stationnement a été converti en local à usage commercial. Proposition de faire un constat d'huissier.

Clôture de la séance à 15h41

Le Maire

Laurie PONS